

## Déchèteries de Rodez Agglomération

La visite d'une déchèterie a, avant tout, pour objectif pédagogique de sensibiliser à la gestion des déchets, de réduire la production d'ordures ménagères et de favoriser le recyclage des déchets.

Vous avez souhaité visiter une déchèterie de Rodez Agglomération, aussi pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de vous conformer aux consignes suivantes :

- **Conditions d'accès :**

Le site peut être visité par le grand public (en groupe d'une quinzaine de personnes) les scolaires, centres de loisirs et les associations de Rodez agglomération.

Le site accueillera au maximum 15 personnes. S'agissant des groupes scolaires, il sera demandé de constituer des groupes de 10 élèves de préférence.

Les enfants des cycles 1 et 2 ne pourront pas accéder au lieu de la visite.

Pour des raisons d'organisation, il est demandé au public de bien vouloir adresser sa demande de visite au plus tôt, un mois avant la date souhaitée.

Le formulaire de demande de visite sera disponible sur le site internet de Rodez agglomération ([www.rodezagglo.fr](http://www.rodezagglo.fr)) ainsi qu'au service de gestion des déchets de Rodez agglomération.

Les visites s'effectueront dans la déchèterie choisie par le personnel de Rodez agglomération et seront organisées les mardis et jeudis.

La visite ne pourra s'effectuer qu'après accord express et écrit de Rodez agglomération, et en présence d'un responsable ou d'un agent de la collectivité.

- **Déroulement de la visite :**

Durée de la visite : compter environ 1 heure

Dans le cadre de groupes scolaires, il est demandé au minimum 2 accompagnateurs par groupe de 10 à 15 enfants.

Le port du gilet de signalisation (fourni par Rodez agglomération) est obligatoire pendant toute la visite.

Il est interdit de fumer, de courir ou de jouer dans l'enceinte de l'établissement.

La visite sera faite par un agent de Rodez agglomération, qui suivra un parcours pré déterminé et sécurisé. En aucun cas, il ne pourra être dérogé à ce parcours sauf si le responsable de la visite le décide. Avant toute visite, un rappel des règles de sécurité sera fait par la personne en charge de la visite.

En cas de non-respect des consignes de sécurité, cette dernière pourra lever l'autorisation de la visite octroyée.

**Pour toute information : Rodez agglomération**

**Service de gestion et prévention des déchets**

**05 65 73 83 23**